

SCP GAILLARD ET MAURIS



Photographie N° 1



Photographie N° 2

SCP GAILLARD ET MAURIS



Photographie N° 3



Photographie N° 4

SCP GAILLARD ET MAURIS



Photographie N° 5



Photographie N° 6

SCP GAILLARD ET MAURIS



Photographie N° 7



Photographie N° 8

SCP GAILLARD ET MAURIS



Photographie N° 9



Photographie N° 10

SCP GAILLARD ET MAURIS

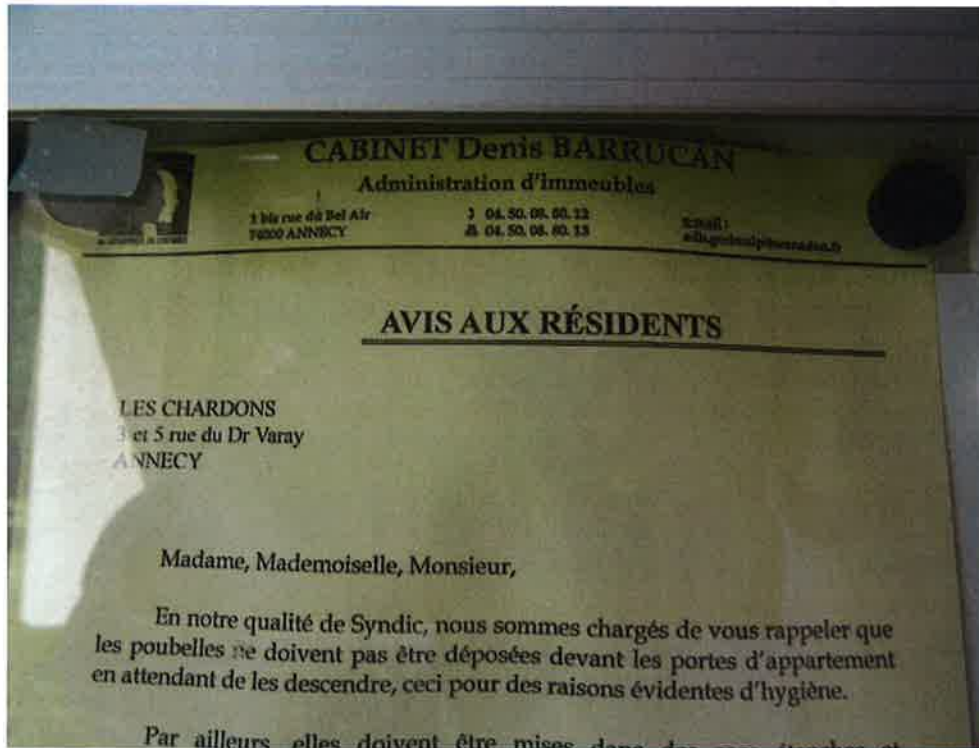


Photographie N° 11



Photographie N° 12

SCP GAILLARD ET MAURIS



Photographie N° 13

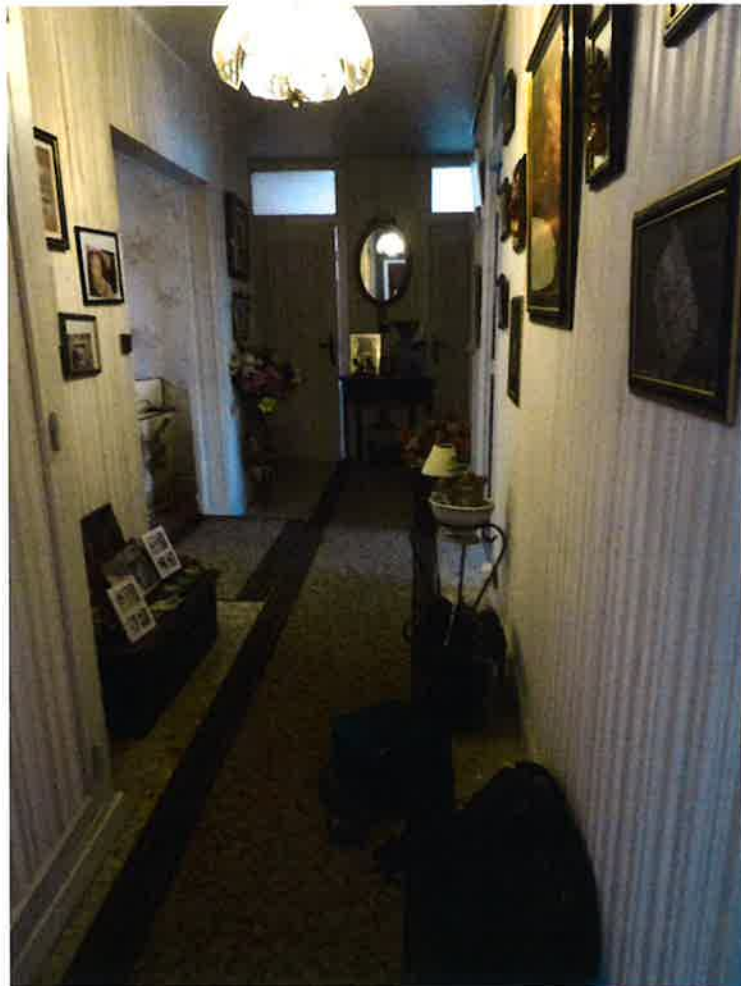


Photographie N° 14

SCP GAILLARD ET MAURIS



Photographie N° 15



Photographie N° 16

SCP GAILLARD ET MAURIS



Photographie N° 17



Photographie N° 18

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2017-02563-SEMCHAOUI
 Date du repérage : 23/06/2017
 Heure d'arrivée : 14 h 45
 Durée du repérage : 02 h 35

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

<p>Désignation du ou des bâtiments</p> <p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Haute-Savoie Adresse : 3 RUE DU DOCTEUR VARAY Commune : 74000 ANNECY Parcelle numéro AP 4, Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Etage RDC Lot numéro 12 ET 8,</p>	<p>Désignation du propriétaire</p> <p><i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . Mme SEMCHAOUI et Mr MERABTENE Adresse : 3 RUE DU DOCTEUR VARAY 74000 ANNECY</p>
<p>Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)</p> <p>Nom et prénom : SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS Adresse : 7 RUE DUPANLOUP 74000 ANNECY</p>	<p>Repérage</p> <p>Périmètre de repérage :</p>
<p>Désignation de l'opérateur de diagnostic</p> <p>Nom et prénom : Florent BERTHELIN Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL AZZOLA BERTHELIN Adresse : 26 Avenue Chambéry 74000 ANNECY Numéro SIRET : 507 407 450 0 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA ASSURANCE Numéro de police et date de validité : 4200162504 / 01/02/2017</p>	
<p>Superficie privative en m² du ou des lot(s)</p>	

Surface loi Carrez totale : 91,53 m² (quatre-vingt onze mètres carrés cinquante-trois)
Surface au sol totale : 105,16 m² (cent cinq mètres carrés seize)

Résultat du repérage

Date du repérage : **23/06/2017**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
MAITRE MAURIS
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Cave	0	10,32	
Entrée	13,08	13,08	
Séjour	17,17	17,17	
Chambre 1	15,66	15,66	
Chambre 2	10,05	10,05	
Salle de bain	3,38	3,38	
Wc	1,77	1,77	
Chambre 3	9,96	9,96	
Chambre 4	10,48	10,48	
Cuisine	9,98	9,98	
Balcon 2	0	3,31	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 91,53 m² (quatre-vingt onze mètres carrés cinquante-trois)
Surface au sol totale : 105,16 m² (cent cinq mètres carrés seize)

Fait à **ANNECY**, le **23/06/2017**

Par : Florent BERTHELIN



Aucun document n'a été mis en annexe

